

**COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**DU LUNDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019**

Président : D'AMECOURT Yves

Secrétaire : DULON Michel

Présents :

Monsieur Marcel ALONSO, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNEDE, Madame Nicole BONNAMY, Monsieur Emile BOUSCARY, Monsieur Marc BRESSON, Monsieur Michel BRUN, Monsieur Philippe BRY, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMECOURT, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Michel DULON, Monsieur Serge DURU, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Eric GUERIN, Monsieur Pierre-Didier LAMOUREUX, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Jean-Pierre LARRIBAUD, Monsieur Joël LE HOUARNER, Madame Martine LOPEZ, Monsieur Jacques MATIGNON, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Samuel MESTRE, Madame Josette MUGRON, Monsieur Jean-Paul POUJON, Madame Jeanne RAYNE, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Jean-Marie VIAUD, Monsieur Rémi VILLENEUVE

Excusés :

Monsieur Didier ABELA, Monsieur Philippe ACKER, Madame Caline ALAMY, Madame Josie BESSE/CASTANT, Madame Maryse CHEYROU, Monsieur Alain COURGEAU, Madame Danièle FOSTIER, Monsieur Daniel GAUD, Monsieur Yannick JOUSSEAUME, Monsieur Bruno LIMOUZIN, Monsieur Christophe SERENA

Absents :

Monsieur Daniel AUBERT, Monsieur Jean-Pierre GASNAULT, Monsieur Dominique GORIOUX, Monsieur Lucien KERGEFFROY, Monsieur Thierry LABORDE, Monsieur Alain LEVEAU, Monsieur Raymond REBIERE, Monsieur Bernard REBILLOU

**Ordre du jour:**

- Associations – Demandes de subvention - exercice 2019
- Travaux d'investissement prévisionnels – exercice 2019
- Budget Primitif 2019 – Budget Principal
- Budget Primitif 2019 – Budget Annexe – Zone d'activités
- Taux d'imposition 2019
- Taux TEOM GORNAC et MOURENS
- Modification des règlements de fonctionnement des structures Multi-Accueils, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), Point Rencontre Jeunes, Espace Jeunes

Questions et Informations diverses

**Adoption du dernier compte rendu :**

Le compte rendu du bureau communautaire du 11 février 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **DELIBERATIONS :**

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2019 (DEL\_2019\_015)**

Monsieur Francis LAPEYRE, Vice-Président, présente les demandes de subventions émanant des associations du territoire ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission réunie le 12 mars 2019 et qui s'établissent comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT TOTAL
Associations sportives	34 228.30 €
Associations musique	37 750.00 €
Association Arts et expression	8 220.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 198.30 €</b>

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- D'EMETTRE un avis favorable aux demandes de subventions émanant des associations du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers ;

- DE PROPOSER leur inscription dans le cadre du vote du Budget Primitif 2019.

#### **TRAVAUX D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELS - EXERCICE 2019 (DEL\_2019\_016)**

Monsieur Eric GUERIN, Vice-Président, présente les projets de travaux d'investissement à réaliser au cours de l'exercice 2019, qui s'établissent comme suit :

BATIMENTS	MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX
Terrain de tennis	38 250 €
Salle des sports Sauveterre de Guyenne	9 200 €
Espace Jeunes Sauveterre de Guyenne	1 000 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement Sauveterre de Guyenne	1 000 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement Mauriac	2 100 €
Piscine	11 350 €
Multi-Accueil Sauveterre de Guyenne	7 150 €
Siège de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers	110 000 €
Point Rencontre Jeunes Targon	2 000 €
Multi-Accueil Targon	4 100 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement Targon	13 000 €

Aire de Camping-Car	2 500 €
Skate Park	500 €
Maison de Santé Pluridisciplinaire	23 500 €
Vestiaires football Targon	4 500 €
City-stade	500 €
Service bâtiments	1 000 €
Mur d'escalade Rimons	13 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>244 650 €</b>

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- D'EMETTRE un avis favorable aux projets d'investissements relatifs aux bâtiments de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers tels que présentés ci-dessus ;
- DE PROPOSER leur inscription dans le cadre du vote du Budget Primitif 2019.

### **3) Budget Primitif 2019 – Budget Principal**

Délibération compétence Conseil Communautaire

Monsieur le Président soumet à l'examen des membres du Bureau Communautaire le projet de budget primitif 2019 - budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Après ces échanges, chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, le bureau émet un avis favorable sur le Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

Il sera présenté au conseil communautaire pour adoption.

### **4) Budget Primitif 2019 – Budget Annexe – Zone d'activités**

Délibération compétence Conseil Communautaire

Monsieur le Président soumet à l'examen des membres du Bureau Communautaire le projet de budget primitif 2019 - Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Il est demandé aux membres du Bureau Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, d'émettre un avis sur le budget primitif 2019 – Budget Zone d'Activités de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

Avis favorable. Il sera présenté au conseil communautaire pour adoption.

### **5) Taux d'imposition 2019**

Délibération compétence Conseil Communautaire

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'état 1259 portant notification des bases d'impositions provisionnelles pour l'exercice 2019 des taxes directes perçues par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2019.

Avis favorable. Il sera présenté au conseil communautaire pour adoption.

#### **6) Taux TEOM GORNAC et MOURENS**

Délibération compétence Conseil Communautaire

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères des communes de Gornac et Mourens pour l'exercice 2019. Ces deux communes étant à la TEOM il convient de diviser le produit attendu par le montant des bases afin de déterminer le taux.

#### **7) Modification des règlements de fonctionnement des structures Multi-Accueils, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), Point Rencontre Jeunes, Espace Jeunes**

Délibération compétence Conseil Communautaire

Monsieur Daniel Barbe, Vice-Président, fait part aux membres du Bureau Communautaire des problèmes d'impayés des familles ayant bénéficié des services Petite Enfance/Enfance/Jeunesse. De manière générale, les familles régularisent leur situation. Ces impayés sont souvent dus à un oubli, une attente de relance, une difficulté temporaire de paiement qui se règle par une procédure d'échelonnement des paiements auprès de la trésorerie. Cependant, une partie des impayés persistent.

Afin de pallier à ces défauts de paiement, préjudiciables à la collectivité, le règlement des structures se doit d'être complété afin de préciser la règle en cas de situation d'impayés persistante et pour laquelle la famille n'a entrepris aucune démarche susceptible de remédier à cette situation.

En conséquence le Président propose de modifier les règlements de fonctionnement des structures Multi-Accueils, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), Point Rencontre Jeunes, Espace Jeunes comme suit :

« Conformément aux règlements intérieurs en vigueur, en cas d'impayés, après la relance de la collectivité, et sans démarche de la famille pour régulariser sa situation, la collectivité se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant au sein de ses structures jusqu'à ce que la famille apporte la preuve (ou confirmation) qu'elle a entrepris auprès de la Trésorerie (échelonnement de la dette) ou auprès d'un service social, les démarches nécessaires à l'acquittement de sa dette ».

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire d'émettre un avis afin de :

- DE MODIFIER les règlements de fonctionnement des structures Multi-Accueils, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), Point Rencontre Jeunes, Espace Jeunes comme présenté ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Intervention de Madame Carole DELADERRIERE – Présentation du plan de formation relatif à la communication.

Ce point sera abordé au prochain conseil communautaire.

La séance levée à 22h30